

COMPTE RENDU

de la neuvième réunion annuelle
du Comité permanent sur la sécurité des bateaux de pêche
Région du Québec

COMITÉ PERMANENT

sur la sécurité des bateaux de pêche du Québec



« La profession de pêcheur sous l'angle de la responsabilité »

Transports Canada / Sécurité et sûreté maritime
Pêches et Océans Canada / Garde côtière canadienne

DATE : Le 13 février 2014

LIEU : Hôtel des Commandants, 178, de la Reine, Gaspé (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Albert, Gilles <i>Association des pêcheurs de la MRC de Pabok inc.</i>	Cotton, Dave <i>Pêcheries Daname</i>	Jalbert, Isabelle <i>École des pêches et de l'aquaculture du Québec</i>	Ouellet, François <i>IRSST</i>
Arsenault, Lisa <i>Transports Canada</i>	Coulombe, Francis <i>Merinov</i>	Joncas, Eddie <i>Les pêcheries Gédéma inc.</i>	Paré, Sébastien <i>Pêcheries Marc Paré inc.</i>
Arsenault, Serge <i>Les Pêcheries Serge-Luc inc.</i>	D'Amours, Éric <i>Transports Canada</i>	Joncas, Jeannot <i>Office des pêcheurs de crevettes de la Ville de Gaspé</i>	Parent, Carl <i>Office des pêcheurs de crevettes de la Ville de Gaspé</i>
Basque, Johanne <i>Nation Micmac de Gespeg</i>	Deraspe, Mario <i>Association des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine</i>	Langelier, Serge <i>AMIK</i>	Parent, Robert <i>Gestion G.R. Bic inc.</i>
Bélanger, Denis <i>Transports Canada</i>	Desbois, Nicol <i>Pêcheries Nicol Desbois inc.</i>	Lantin, Frédéric <i>Merinov</i>	Pelletier, Simon <i>Transports Canada</i>
Bernatchez, Claudio <i>Commission scolaire des Chic-Chocs</i>	Dorion, Émilien <i>Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie</i>	Lapierre, Jenny <i>BAPAP</i>	Poirier, Alain <i>Centre SCTM de Rivière-au-Renard</i>
Blouin, Alain <i>Transports Canada</i>	Doucet, Marc <i>Les Pêcheries Lucien Doucet et fils inc.</i>	Larouche, Annie <i>Transports Canada</i>	Polichuck, Eric <i>Micmacs of Gesgapegiag</i>
Boulianne, Michel <i>Transports Canada</i>	Dufresne, Pierre-Marc <i>Association des capitaines propriétaires de la Gaspésie</i>	Leblanc, Camil <i>Les Entreprises Léo Leblanc et fils</i>	Renaud, Alain <i>RPPG</i>
Bourdages, Yan <i>Association des capitaines propriétaires de la Gaspésie</i>	Duguay, Gilles <i>Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie</i>	Lefebvre, Daniel <i>Pêches et Océans Canada - Garde côtière canadienne</i>	Richard, Jean-Guy <i>Université Laval</i>
Bourgeois, Suzanne <i>Transports Canada</i>	Dupuis, Mario	Lelièvre, Gino	Richard, Léa <i>Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes</i>
Bourgeois, Yves <i>MAPAQ</i>	Dupuis, Vincent <i>Association des capitaines propriétaires de la Gaspésie</i>	Lelièvre, Jean-Élie	Savage, Yvon <i>Pêcheries Yvon Savage</i>
Burke, David <i>Association des pêcheurs de Grosse-Île</i>	Fecteau, Robert <i>Transports Canada</i>	Martel, Alain <i>Garde côtière canadienne</i>	Servant, Denis <i>Services d'évaluation maritimes</i>

Cantin, Pierre <i>Association des pêcheurs de crevettes de Matane</i>	Fortin, Christian <i>CSST</i>	Montreuil, Sylvie <i>Université Laval</i>	Servant, Josyane <i>Nicomer Assurances</i>
Castonguay, Michel <i>CSST</i>	Fraser, Jean-François <i>Navigation Maluje inc.</i>	Morris, Dave <i>AssurExperts Clovis Morris</i>	Sylvestre, Renaud <i>Commission scolaire des Chic-Chocs</i>
Chevarie, Lise <i>Merinov</i>	Fraser, Mathieu <i>Navigation Maluje inc.</i>	Murray, Hubert <i>Merinov</i>	Synnott, Guillaume <i>Pêcheries Guillaume Synnott</i>
Cloutier, Yvan <i>Office des pêcheurs de crabe de la zone 16</i>	Gosselin, Raynald <i>Pêches et Océans Canada</i>	Neatt, Steven <i>Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST)</i>	Thériault, Jocelyn <i>Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles</i>
Cormier, Marcel <i>Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec</i>	Grenier, Jessica <i>Transports Canada</i>	Nicolas, Marilène <i>École des pêches et de l'aquaculture du Québec</i>	Tremblay, Michel <i>Merinov</i>
Côté, Yannick <i>Pêcheries Floran Côté inc.</i>	Grenier, Marc <i>CSST Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</i>	Nicolas, Robert <i>École des pêches et de l'aquaculture du Québec</i>	Vigneault, Guy <i>Pêcheries Shippek</i>
Cotton, Allen <i>Les Pêcheries Allen Cotton</i>	Henry, France <i>Biorex</i>	O'Connor, Bertrand <i>Office des pêcheurs de crevettes de la Ville de Gaspé</i>	Vigneault, Serge <i>MAPAQ</i>
Cotton, Dan <i>Pêcheries Dan Cotton</i>	Hubert, Gilles <i>Transports Canada</i>	O'Connor, Guy <i>GRC</i>	

Début de la réunion : 8 h 30

1. Mot de bienvenue et consignes

Daniel Lefebvre, Garde côtière canadienne

M. Daniel Lefebvre souhaite la bienvenue aux nombreux participants à la neuvième réunion annuelle du comité permanent sur la sécurité des bateaux de pêche du Québec et les remercie pour leur présence. Il rappelle que la réunion est un forum qui permet aux personnes présentes de s'exprimer sur leur réalité et sur les services qui leur sont offerts. M. Lefebvre explique les règles d'usage et le déroulement de la journée. Il présente l'ordre du jour préalablement approuvé par le conseil de direction.

2. Remise du Prix annuel du CPSBPQ

Robert Fecteau, Transports Canada

M. Robert Fecteau fait la remise officielle du Prix annuel du CPSBPQ qui en est à sa deuxième année d'existence. Il annonce que le lauréat du prix 2014 est M. Dave Cotton. Le CPSBPQ tient à souligner le travail remarquable réalisé par M. Cotton afin de promouvoir le développement d'une culture de sécurité au sein de l'industrie des pêches. À titre de pêcheur professionnel, M. Cotton contribue, notamment par ses pratiques exemplaires en matière de gestion de la sécurité, à sensibiliser les autres pêcheurs du Québec à l'importance d'adopter des comportements responsables afin d'améliorer la sécurité en mer. De plus, à titre d'enseignant, il communique avec brio et efficacité sa passion de la profession et son souci à l'égard de pratiques de navigation et d'opération sécuritaires.

3. Comité permanent sur la sécurité des bateaux de pêche du Québec (réunion de 2013, cadre de référence, conseil de direction – élections)

Robert Fecteau, Transports Canada

Daniel Lefebvre, Garde côtière canadienne

M. Robert Fecteau explique la formation du conseil de direction du CPSBPQ. Il précise que le mandat des représentants des pêches au sein du conseil de direction est échu et que nous devons procéder aux élections des nouveaux représentants. M. Daniel Lefebvre propose que M. Fecteau agisse à titre de

président d'élection et que M. Simon Pelletier agisse à titre de secrétaire d'élection. La proposition est acceptée.

Puisque six représentants se sont présentés pour les cinq postes vacants du milieu des pêches, il a été recommandé d'élire les six personnes intéressées au lieu des cinq prévues par le cadre de référence. Cette proposition est acceptée.

Les représentants du milieu de pêches pour les trois prochaines années seront :

- M. Mario Dupuis
- M. Marc Doucet
- M. Pierre-Marc Dufresne
- M. Jocelyn Thériault
- M. Alain Renaud
- M. Guillaume Synnott

Le représentant du milieu de la formation aux pêcheurs élu est :

- M. Claudio Bernatchez

4. « La profession de pêcheur sous l'angle de la responsabilité »

Robert Fecteau, Transports Canada

M. Robert Fecteau fait une présentation afin d'introduire le thème de la réunion annuelle qui est « La profession de pêcheur sous l'angle de la responsabilité ».

Cette présentation est disponible à www.epaq.qc.ca/cpsbp/reunions-annuelles/reunion-2014.

5. Garde côtière canadienne - Recherche et sauvetage

Alain Martel - Garde côtière canadienne

M. Alain Martel présente les statistiques sur la recherche et le sauvetage dans la région du Québec et aborde de façon plus détaillée le cas du « Sylvain 5 ».

Cette présentation est disponible à <http://www.epaq.qc.ca/cpsbp/reunions-annuelles/reunion-2014>.

Résolution :

Plusieurs participants déplorent l'intention du Gouvernement du Canada de vouloir fermer le centre de radio de la Garde côtière canadienne (GCC) de Rivière-au-Renard en 2015. Ils sont inquiets des répercussions que pourrait avoir cette décision pour la sécurité des pêcheurs du Québec dans le Golfe et sur le fleuve Saint-Laurent. Il est recommandé qu'une résolution soit adoptée par le CPSBPQ afin de soutenir les pêcheurs contre la fermeture de la Station radio de la GCC de Rivière-au-Renard :

- *M. Robert Fecteau demande si la proposition d'appuyer la position des pêcheurs et intervenants dans leur requête afin que la station des Services de communication et de trafic maritime de Rivière-au-Renard (SCTM) demeure en fonction est acceptée.*

La recommandation est acceptée à l'unanimité.

☞ (*Yan Bourdages*) — M. Bourdages spécifie que ce ne sont pas seulement les pêcheurs du Golfe qui ont besoin d'un centre de communications comme celui de Rivière-au-Renard, mais l'ensemble des utilisateurs de ce secteur, incluant les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse ainsi que les équipages des navires marchands. La proximité de cette station peut « démêler bien des nœuds quand c'est le temps de réagir rapidement, comparativement à une station de Québec ». Il précise que c'est déjà arrivé à l'est de Terre-Neuve quand un appel de détresse a été reçu... en Italie!

☞ (*Émilien Dorion*) — L'intervenant mentionne aussi les nombreux plaisanciers gaspésiens « qui parlent tous avec Rivière-au-Renard. S'ils communiquent avec Québec, ce centre ne pourra les aligner sur L'Anse-à-Beaufils. »

M. Daniel Lefebvre ajoute que la GCC fait aussi partie d'un comité régional sur la navigation de plaisance et que ce sujet constitue une préoccupation en Gaspésie alors qu'on note effectivement une augmentation de la clientèle de plaisance. Il précise, en outre, que les mêmes inquiétudes ont été exprimées par les propriétaires de navires commerciaux.

6. Gestion de la prévention des accidents de travail à bord des bateaux de pêche

Michel Castonguay, CSST

M. Michel Castonguay parle de l'importance de la gestion et de la prévention en matière de sécurité afin de rendre la pratique de la pêche plus sécuritaire et de permettre aux propriétaires et exploitants de rencontrer les obligations légales et réglementaires.

La présentation est disponible à <http://www.epaq.qc.ca/cpsbp/reunions-annuelles/reunion-2014>).

P A U S E

☞ (?) — Un intervenant non identifié explique que le problème réside dans le fait que chaque bateau est unique. Il suggère une évaluation individuelle.

M. Castonguay tient à rassurer tout le monde dans la salle : « Peut-il y avoir un règlement qui va s'appliquer à tous les bateaux? La réponse est non, même s'il existe des éléments communs à l'ensemble des bâtiments. De là l'importance de responsabiliser chaque capitaine-propriétaire à l'importance de gérer lui-même la prévention des accidents. Même si on peut l'aider, c'est lui qui connaît le mieux les risques. »

☞ (*Pierre-Marc Dufresne*) — L'intervenant est aussi d'accord avec le fait qu'on ne peut généraliser et faire des règles pour l'ensemble des bateaux.

M. Castonguay rappelle que le rôle de la CSST consiste, dans le cas d'un accident, à faire en sorte que celui-ci ne se reproduise pas. « Mais la solution appartient toujours à l'employeur. On discute toujours avec le propriétaire pour trouver des solutions dans la gestion de la santé et de la sécurité. » Il rappelle aux personnes présentes qu'elles peuvent le contacter en cas de besoin.

7. Nouveau règlement sur la sécurité des bateaux de pêche

Simon Pelletier, Transports Canada

M. Simon Pelletier présente les nouvelles exigences en matière de stabilité pour les bateaux de pêche qui devraient être incluses dans la division 3 du nouveau *Règlement sur la sécurité des bateaux de pêche*. Cette présentation est disponible à <http://www.epaq.qc.ca/cpsbp/reunions-annuelles/reunion-2014>.

☞ (*Émilien Dorion*) — L'intervenant désire savoir si la conversion de l'exigence de tonnage (15 tonnes) vers une exigence de dimension (15 mètres) est toujours prévue pour août 2014. M. Pelletier répond que cette modification n'est pas envisagée pour le moment. Il y aura des changements pour les catégories de bâtiments qui devront être inspectés, mais rien n'est défini pour le moment.

☞ (?) — Un participant non identifié veut savoir si ce nouveau règlement s'appliquera aussi aux bâtiments existants ou seulement aux nouveaux. M. Pelletier ne peut dire, au moment de la réunion, quelle proportion des bâtiments existants sera touchée, car rien n'est encore définitif.

☞ (*Émilien Dorion*) — Pour ce qui est des secteurs en eaux abritées, M. Dorion souhaite savoir si les combinaisons d'immersion seront obligatoires. M. Pelletier répond par l'affirmative, mais qu'il va vérifier pour s'en assurer.

M. Fecteau en profite pour rassurer les pêcheurs : ceux-ci seront consultés et auront le temps nécessaire pour se conformer à la nouvelle réglementation. De plus, les exigences seront égales partout au pays et l'entrée en vigueur sera progressive.

☞ (?) — Un intervenant non identifié s'interroge au sujet du processus d'auto-inspection.

M. Pelletier explique que pour son bateau, d'une longueur de 65 pieds, ce sont les inspections périodiques qui continueront de s'appliquer. L'auto-inspection touchera plutôt les bâtiments de 15 mètres et moins.

☞ (?) — Un intervenant non identifié questionne la façon dont fonctionne l'auto-inspection. « On remplit le formulaire et on dit à Transports Canada que tout est beau, et ça passe comme ça? » M. Pelletier précise qu'un système d'auto-vérification est déjà en vigueur au Québec (450 bateaux, plus de la moitié de la flotte, spécifie M. Fecteau) et qu'il s'agit d'un outil destiné à aider les pêcheurs à se conformer à la réglementation.

☞ (?) — Un intervenant non identifié désire savoir qui est responsable des inspections des bâtiments de 50 pieds et plus. M. Fecteau répond que c'est justement le sujet dont il traitera après la présentation de M. Pelletier. Ce dernier répond néanmoins que pour les bateaux de 15 à 24 mètres, c'est Transports Canada qui se chargera des visites de conformité.

M. Robert Fecteau explique ensuite que la presque totalité (98 %) de la flotte de plus de 15 tonnes est déjà conforme aux exigences de stabilité à venir et que, pour les bâtiments plus petits, les propriétaires pourront compter sur le soutien des inspecteurs de TC pour démontrer la conformité de leur bâtiment aux futures normes en matière de stabilité.

☞ (*Robert Parent*) — M. Parent souhaite savoir si Transports Canada prend en compte les équipements anti-roulis dans l'évaluation de la stabilité. M. Pelletier répond que l'installation de tels équipements est effectivement considérée comme une modification importante. L'intervenant donne comme exemple un bateau qui, en vitesse de croisière, perd une queue de castor ou un « poisson », « le bras de levier sera-t-il assez fort? » Il se demande si des tests existent pour vérifier ce phénomène, notamment en plaçant un équipement d'un seul côté du bateau pour observer son comportement. M. Pelletier explique que les critères seront toujours statiques et non dynamiques. M. Robert Fecteau ajoute que ce n'est pas au Ministère d'aller jusque-là (stabilité maintenue malgré un bris d'équipement), mais au propriétaire de se responsabiliser en cette matière.

☞ (*David Burke*) — Ce pêcheur des Îles-de-la-Madeleine explique qu'en dépit des tests de stabilité, personne ne vérifie si un pêcheur respecte les conditions du cahier de stabilité, par exemple un bâtiment limité à un transport de 100 cages à homards sur le pont et qui en transporte 150. Il considère que ça ne fait aucun sens, surtout que ces tests coûtent de l'argent aux propriétaires. M. Pelletier précise que les propriétaires de bateaux de moins de 15 tonnes seront soumis à de nouvelles exigences et qu'il y aura

plus de latitude pour les bâtiments de plus fort tonnage. La méthode de calcul sera simplifiée, mais ne permettra toutefois pas d'évaluer la stabilité sous toutes conditions comme le permettraient des études dynamiques, beaucoup plus coûteuses. Cette nouvelle méthode est basée sur la responsabilisation de chaque propriétaire. L'intervenant répète que tout cela est bien beau, mais qu'une fois le cahier de stabilité rempli, le propriétaire peut faire ce qu'il veut et il n'y a personne pour vérifier... à quoi tout cela sert-il? M. Pelletier répond que Transports Canada accentuera la vérification de la conformité et l'application de mesures appropriées lorsque celle-ci ne sera pas respectée. La réponse satisfait le pêcheur, qui conclut que rien ne vaut le gros bon sens.

☞ (Mario Deraspe) — M. Deraspe veut savoir si les homardiens seront touchés par les tests ISO. M. Pelletier affirme que ça devrait s'apparenter aux navires à passagers, qui n'ont représenté aucun problème. L'intervenant dit douter que l'ensemble de la flotte soit conforme lors des tests simplifiés, se demandant quels sont les coûts s'y rattachant. M. Simon Pelletier explique qu'étant donné les coûts trop élevés, Transports Canada a conçu des formulaires à l'intention des propriétaires. « On va vous aider, vous montrer comment le faire, mais on ne le fera pas pour vous. On peut même vous fournir la calculatrice. »

8. Diversification des modes de prestation de services de la Sécurité et sûreté maritime de Transports Canada

Robert Fecteau, Transports Canada

M. Robert Fecteau explique que dorénavant, les propriétaires de bâtiments de pêche de plus de 24 mètres devront avoir recours à un tiers, soit une société de classification reconnue, pour obtenir les certificats d'inspection de leur bâtiment. M. Fecteau insiste sur le fait que le but premier du *Programme de diversification des modes de prestation de services*, qui comporte la délégation de tâches d'inspection à des tiers par Transports Canada, vise à permettre au Ministère de se concentrer sur les bâtiments représentant davantage de risques.

☞ (Nicol Desbois) — M. Desbois se dit réticent à faire inspecter ses deux bateaux par le privé en raison de ces coûts dont il a entendu parler. « Y a-t-il une façon de rester avec vous autres, on va être gentils! » M. Robert Fecteau répond que l'Association des capitaines-propriétaires a présenté une demande en ce sens à Ottawa, mais qu'il en ignore la réponse. « Le sujet des navires de pêche de plus de 24 mètres est toujours l'objet de discussions au moment où on se parle. Des pêcheurs disent que ça pourrait les inciter à ne pas avoir de bateaux de plus grandes dimensions et nous ne voudrions pas voir ce type de conséquence », ajoute-t-il.

☞ (Vincent Dupuis) — M. Dupuis confirme qu'au moment de la réunion, l'Association des capitaines-propriétaires de la Gaspésie n'avait pas encore reçu de réponse de M^{me} Gascon. Il se dit inquiet en raison d'une requête faite au Ministère d'augmenter la longueur des bateaux à 90 pieds et informe les participants que l'association a demandé que les bateaux de pêche soient exemptés du nouveau règlement et qu'ils puissent continuer à être inspectés par Transports Canada.

M. Vincent Dupuis demande ensuite, parmi les cinq sociétés de classification, combien ont l'expertise et le bon vouloir de procéder à l'inspection de bateaux de pêche. M. Fecteau répond que ces firmes possèdent l'expertise voulue, que « ce sont des gens très compétents pour inspecter tous types de bâtiments » et que certaines ont des normes pour les bateaux de pêche (Bureau Veritas et DNV). « Quant à savoir quel sera leur intérêt à desservir une clientèle en région, aucune étude de marché n'a été faite à ce sujet. » M. Dupuis aimerait aussi que le facteur des coûts soit mentionné, car les frais encourus pourraient mettre en péril la viabilité de certaines petites entreprises de pêche.

Résolution :

M. Dupuis recommande qu'une résolution en ce sens soit adoptée par le CPSBPQ.

- *M. Robert Fecteau demande si la proposition d'appuyer la position des pêcheurs de l'Association des pêcheurs des capitaines-propriétaires de la Gaspésie, voulant que les bâtiments de pêche soient exclus de la diversification des modes de prestation de services de Transports Canada, est acceptée.*

La recommandation est acceptée à l'unanimité.

D Î N E R

9. Drogue en milieu de travail

Guy O'Connor, Gendarmerie royale du Canada

Cette présentation est disponible à <http://www.epaq.qc.ca/cpsbp/reunions-annuelles/reunion-2014>.

M. Robert Fecteau explique que le sujet des drogues en milieu de travail a été suggéré par des pêcheurs et fait également suite à une présentation (M. Jean Nadeau, BST) faite au colloque de 2013 sur les effets de la fatigue en mer et le recours à des substances pour la contrer. « Le sujet a été jugé suffisamment intéressant pour en parler cette année. » Avant la présentation de M. Guy O'Connor, ce dernier cède la parole à M. Andrew Griffiths, responsable du bureau de la GRC à Gaspé. Celui-ci explique le mandat — notamment le programme de surveillance côtière — de la GRC. Il confirme que de plus en plus de drogue entre au pays par bateau. « Si vous voyez quelque chose de louche, n'hésitez pas à me contacter, ça demeure confidentiel et les informations peuvent être rétribuées. »

M. Guy O'Connor effectue sa présentation qui résume la nature et les effets de toutes les substances, de l'alcool aux drogues illicites.

Devant l'absence de questions ou de commentaires, M. O'Connor suggère aux parents dans la salle la lecture d'un petit livre intitulé *Savoir plus, risquer moins*, du Centre québécois de lutte aux dépendances, un best-seller au Québec en vente partout, même en pharmacie. « Vos ados vont vite avoir le nez dedans si vous le laissez traîner à la maison... » Il donne les exemples du BZP, un antiparasite dont les effets sont semblables à ceux de l'ecstasy et qui est fourni aux jeunes, et des sels de bains, des stimulants majeurs qui ont conduit bien des jeunes à l'urgence. M. Robert Fecteau conclut en disant que dans un avenir rapproché, il y aura probablement des ateliers plus spécifiques pour mieux informer en ce qui a trait à ces problématiques et leur prévention.

10. Système de gestion de la sécurité (SGS)

Yoland Plourde, ÉPAQ

M. Yoland Plourde procède à une présentation d'un nouveau cours de l'ÉPAQ en gestion de la sécurité.

Cette présentation est disponible à <http://www.epaq.qc.ca/cpsbp/reunions-annuelles/reunion-2014>.

☞ (?) — Un intervenant non identifié désire savoir si ce plan de gestion de la sécurité constitue une proposition vers laquelle on doit tendre ou s'il s'agira d'une norme et d'une obligation dans un avenir rapproché.

M. Plourde répond que ce n'est pas encore obligatoire, mais que ce sera fortement recommandé. Selon lui, un tel plan facilitera l'inspection de façon importante, même s'il faut mettre un certain temps à l'implanter au début.

☞ (?) — L'intervenant poursuit en suggérant que les choses soient bien faites, mais « pas trop compliquées pour qu'on puisse penser à pêcher à travers ça. »

M. Plourde répond que c'est le pêcheur qui établira lui-même son système de sécurité en fonction de ses besoins. Ce sera un peu complexe au début, car ce sera nouveau.

M. Robert Fecteau confirme que les pêcheurs ne sont pas tenus légalement de mettre en place un système de gestion de la sécurité, sauf pour les plus de 24 mètres (incessamment). Cependant, des obligations légales forcent les pêcheurs à gérer leur sécurité sur leur bâtiment et à assumer leurs responsabilités en cette matière. Il est donc d'avis qu'un SGS est indispensable à tout pêcheur qui veut se couvrir. Voilà pourquoi Transports Canada fait tout pour inciter les pêcheurs à prendre leurs responsabilités à ce chapitre. « Et le SGS doit être très simple », ajoute-t-il, précisant que plusieurs organismes développent de tels outils.

M. Fecteau présente le dernier sujet de la journée. Il explique que depuis la première présentation de l'étude sur les chutes par-dessus bord devant le Comité permanent en 2012, le dossier a fait son chemin. Il était donc important que le point soit fait deux ans plus tard. Il s'agit d'un projet de recherche qui témoigne d'une nouvelle façon de travailler en partenariat pour trouver une solution à une problématique. « J'espère que nous continuerons à travailler dans cette direction dans les prochaines années. »

11. Prévention des risques de chute par-dessus bord dans l'activité de pêche au homard : apport de la sécurité et de l'ergonomie

Francis Coulombe, Merinov

M. François Ouellet, de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité au travail (IRSST), informe les participants que le rapport de recherche de l'étude sur les systèmes d'amortissement de roulis a été mis en ligne le jour même de la réunion sur le site de l'IRSST.

M. Francis Coulombe présente le sujet. Au terme de sa présentation, il tient à remercier tous les équipages qui ont contribué, ainsi que toutes les personnes et organismes qui ont collaboré à la réussite du projet de recherche.

Cette présentation est disponible à <http://www.epaq.qc.ca/cpsbp/reunions-annuelles/reunion-2014>.

☞ (*Alain Renaud*) — L'intervenant précise d'abord que les conditions de pêche au homard sont différentes aux Îles-de-la-Madeleine par rapport à la Gaspésie. Plus spécifiquement, il explique que le dispositif de la dalle convient peu à la méthode utilisée en Gaspésie, car les cages ne sont pas levées à la même extrémité du bateau. M. Coulombe répond que c'est justement en continuant à échanger avec les pêcheurs à propos de tels sujets qu'on va pouvoir avancer. « On ne veut pas changer radicalement les habitudes des pêcheurs, nous parlons ici d'optimisation. On ne veut rien imposer, on veut plutôt proposer, dans un climat d'interactivité. »

☞ (*Émilien Dorion*) — M. Dorion suggère de trouver peut-être un système permettant de déplacer le câble vers l'arrière. Il dit ne pas voir exactement où il pourrait y avoir amélioration, mais se dit ouvert. M. Francis Coulombe répond qu'il a été constaté que la grande majorité des pêcheurs s'assurent que le cordage soit devant d'eux, qu'ils le placent souvent sous le carreau, donc à distance des pieds. Qu'ils ont donc une culture de prévention des risques.

L'échange se poursuit à plusieurs concernant diverses techniques qui ont été expérimentées. On rappelle que ce qui peut être acceptable en Gaspésie ne l'est pas nécessairement pour les pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine. Tous les pêcheurs en sont informés, dit M. Coulombe, ce qui génère des discussions et fait avancer le dossier.

☞ (?) — Remarque d'un pêcheur non identifié : « On voit ces gens-là travailler dans les havres chaque printemps, on dirait que c'est un monde de fous... Je ne comprends pas pourquoi Pêches et Océans Canada ne fait pas des allègements. Quand la pêche commence le dimanche, on pourrait accorder aux pêcheurs deux jours de mise à l'eau des trappes plutôt qu'une seule journée, ce qui éviterait les surcharges. C'est la première chose qui devrait être faite par le Ministère. »

M. Raynald Gosselin, de Pêches et Océans Canada, suggère que les pêcheurs en parlent lors des réunions des conseils consultatifs sectoriels. « Je sais qu'aux Îles-de-la-Madeleine, ils ont déjà discuté de cette question, par exemple lorsque les vents dépassent une certaine limite, une procédure a été mise en place, la sortie est reportée. »

Un autre intervenant (non identifié) répond qu'en Gaspésie, ça fonctionne par appels téléphoniques en cas de temps incertain afin de décider si les pêcheurs sortent en mer ou non. Ce sont les représentants de chaque zone qui prennent la décision. « Si ma mémoire est bonne, à 25 nœuds et plus, tout le monde reste à quai. »

« Je sais que toute méthode est discutée avec l'industrie », explique un autre intervenant non identifié. « La méthode utilisée aux Îles a été remise en cause cette année et elle sera modifiée. Ce sont des discussions qui sont en cours entre Pêches et Océans Canada et l'industrie en vue d'apporter des améliorations. »

Un autre intervenant non identifié mentionne « Je peux témoigner qu'en 2012, il y a eu des discussions entre les pêcheurs et les gens de la gestion à Gaspé, parce que nous voulions travailler les deux ouvertures de saison et profiter du fait que ça commence plus tard aux Îles, mais la saison a débuté plus tard en Gaspésie. J'ai donc dû adapter mon plan d'échantillonnage en fonction de la différence des vents d'un secteur à l'autre, et la décision a finalement été prise en commun. »

Un autre pêcheur ajoute : « Autre changement prévu cette année : les propriétaires de deux bateaux pourront utiliser le plus gros et le plus sécuritaire pour la mise à l'eau des cages. »

En conclusion, M. Robert Fecteau trouve très intéressant de constater que les solutions peuvent résider dans l'observation et la recherche des bonnes pratiques ainsi que dans la sensibilisation des pêcheurs plutôt que dans l'imposition de solutions. « Ce travail en partenariat est vraiment une voie d'avenir. Les données recueillies enrichissent nos connaissances et nous permettent d'avoir une vision plus éclairée sur les dangers réels que peuvent courir les pêcheurs de homards. » Il informe les participants que la réunion du comité de suivi du projet de prévention des chutes par-dessus bord doit avoir lieu tout juste après la rencontre du CPSBPQ.


12. Tirage et mot de la fin

Robert Fecteau, Transports Canada

M. Fecteau remercie les présentateurs ainsi que les participants pour leurs commentaires, ainsi que les partenaires, qui ont permis la tenue de cette rencontre annuelle, notamment la Garde côtière canadienne (sonorisation et audiovisuel), l'ÉPAQ et le BAPAP (pauses-café) et la CSST (coûts de la salle). Il dit croire que la participation pourra encore être accrue dans le but de faire progresser les dossiers touchant la sécurité des pêcheurs.

En 2015, le CPSBPQ en sera à sa dixième année d'existence. « Nous travaillons déjà à cet événement-anniversaire. Parlez-en à vos associations de pêcheurs, à vos collègues et patrons, il s'agira d'un rendez-vous d'envergure, avec des ateliers interactifs suivis d'une plénière, et un banquet en soirée. Sans oublier un tout nouveau conseil de direction, avec l'implication d'un bon nombre de pêcheurs, qui vont travailler avec nous pour préparer une rencontre qui répondra aux attentes et aux intérêts de tous. »

Deux prix de présence sont tirés (mise à jour annuelle du carnet de pêche), une courtoisie du BAPAP. Les gagnants sont M. René Tapp et M. Yoland Plourde. Enfin, M. Fecteau procède au tirage de deux sacs de voyage. Le tirage au sort désigne M. Gilles Duguay et M. Éric Polichuk.

 (Nicol Desbois) — Comme dernier commentaire de la journée, M. Desbois dit refaire la même demande chaque année : qu'on n'exige plus un certificat médical pour l'obtention du brevet de classe 3. « Je trouve que ce n'est pas utile, si je fais une crise cardiaque sur mon bateau, mon collègue va pouvoir le ramener à bon port, car il ne s'agit pas d'un avion. De plus, je trouve le coût (195 \$) un peu élevé pour faire pipi dans un petit pot. »

M. Robert Fecteau répond que ce point a fait l'objet d'une demande qui a été refusée par Ottawa, même si l'abolition de l'exigence médicale avait été obtenue pour les brevets de classe 4. M. Denis Bélanger explique que le brevet de classe 3 est assujéti à la convention internationale dont le Canada est signataire et que le certificat médical fait partie de ses exigences, alors que le brevet de classe 4 est devenu domestique.

M. Fecteau précise, en terminant, que la rencontre de 2015 aura lieu à Rimouski à la même date et qu'elle s'étendra sur deux jours. Il rappelle que les réunions du CPSBPQ se sont tenues en région à deux occasions, à Grande-Rivière et à Gaspé, surtout que celle de 2014 coïncidait avec la tenue du *Congrès Pêches et Innovation* auquel bon nombre de personnes participaient déjà (réduction des déplacements).

Il remercie ses adjointes, M^{me} Lisa Arsenault, M^{me} Jessica Grenier et M^{me} Suzanne Bourgeois pour leur irremplaçable contribution ainsi que M. Simon Pelletier pour son précieux coup de main dans la préparation de l'événement.

La réunion est levée.